

APPEL DE CANDIDATURES POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

7 postes en élection

Le conseil d'administration est composé de **14 personnes** regroupées en **cinq collèges électoraux** :

1. Arts de la scène (5 postes)
2. Audiovisuel, Enregistrement sonore (3 postes)
3. Arts visuels, Métiers d'art, Arts numériques (2 postes)
4. Littérature, Muséologie et Patrimoine (2 postes)
5. Territoires (2 postes)

Le mandat des administrateurs est de deux ans se terminant à la fin de l'assemblée générale de l'année d'échéance. Tout administrateur dont le mandat se termine est rééligible.

Tout administrateur élu entre en fonction à la clôture de l'assemblée générale annuelle.



Collèges électoraux	<u>Postes en élection</u> Administrateur/trice sortant(e) – années impaires	Administrateur/trice poursuivant leur mandat – années paires
1. Arts de la scène	1) Christine Bouchard 3) Julie-Anne Richard 5) Jean-François Ouellet	2) Dominic Trudel 4) Véronique Clément
2. Audiovisuel, Enregistrement sonore	7) Lyette Bouchard	6) Gilles Charland 8) Pierre Blanchet
3. Arts visuels, Métiers d'art, Arts numériques	9) Louise Chapados	10) Bernard Guérin
4. Littérature, Muséologie et Patrimoine	11) Stéphane Chagnon	12) Antoine Gauthier
5. Territoires	13) Pierre Mino	14) Madeleine Perron

RAPPEL DES PROCÉDURES : ÉCHÉANCE LE 16 AOÛT 2019

Selon la *Politique 08. La composition du conseil d'administration et procédures d'élection*, vous pouvez soumettre une candidature en vous assurant que **vous êtes le délégué votant de votre organisme membre de Compétence Culture**, statut qui sera confirmé par la **résolution** que vous aurez fournie dans le cadre du **renouvellement d'adhésion**.

Vous devrez ensuite remplir le **Formulaire de mise en candidature** et le retourner au secrétaire corporatif (**Pascale Landry**) qui le transmettra au comité de Mise en candidatures. Vous devrez également joindre une brève **lettre de motivation** pour décrire votre intérêt envers la mission de Compétence Culture et la contribution que vous souhaitez apporter au conseil d'administration.



Les administrateurs **qui sont en élection** doivent également remplir le formulaire et fournir une lettre de motivation s'ils souhaitent soumettre leur candidature pour un nouveau mandat.

Les lettres de candidatures seront transmises aux membres avec l'Avis de convocation à l'AGA du 19 septembre 2019.

S'il n'y a qu'un candidat intéressé, il sera élu par acclamation. S'il y a plus d'un candidat pour un poste, le vote se fera par scrutin secret à partir du bulletin de vote préparé par collège électoral le 19 septembre 2019.